

**DECISION DU MAIRE**

**N°2024/INF/401**

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES CONTRAT HEBERGEMENT E-MAGNUS ERE  
AVEC LA SOCIETE BERGER LEVRAULT**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition commerciale de la société BERGER LEVRAULT 755 800 646 RCS Nanterre ;

Considérant le contrat n°NCL044947 proposé par la société BERGER LEVRAULT comprenant le contrat d'hébergement E.GRC/E.Cimetière d'un montant de 228.00€HT mensuel (deux cent vingt-huit euros), pour les prestations d'hébergement pour 4 utilisateurs.

**DECIDE**

**Article 1 :**

Approuve la proposition de reconduction de contrat émanant de la société BERGER LEVRAULT sise 64 rue Jean Rostand 31670 Labège représenté par Stéphane MANOU Directeur Général Collectivités et Administrations.

**Article 2 :**

Dit que la dépense est inscrite au budget, en section de fonctionnement.

**Article 3 :**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif.

**Article 4 :**

Le directeur du secrétariat général et Madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision du maire qui sera inscrite au recueil des actes administratifs.

Accusé de réception en préfecture  
Nangis - Seine-et-Marne - 2024-10-22-00404R  
Date de télétransmission : 22/10/2024  
Date de réception préfecture : 22/10/2024

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20241022-DEC-2024-401-AR  
Date de télétransmission : 22/10/2024  
Date de réception préfecture : 22/10/2024

Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame le Maire,
- Madame la directrice du service financier,
- Monsieur le directeur du service informatique,

Fait à Nangis, le 16 octobre 2024

Pour le Maire et par délégation  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Philippe DUCQ



Certifié exécutoire compte tenu de sa  
télétransmission en sous-préfecture

Le .....23 OCT. 2024

Et de la transmission ou notification et  
publication

Le .....23 OCT. 2024

Pour le Maire et par délégation  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Philippe DUCQ



*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20241022-DEC-2024-401-AR  
Date de télétransmission : 22/10/2024  
Date de réception préfecture : 22/10/2024

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20241022-DEC-2024-401-AR  
Date de télétransmission : 22/10/2024  
Date de réception préfecture : 22/10/2024

# Confirmation de commande

Berger  
Levrault

Le 8 octobre 2024

MAIRIE DE NANGIS  
RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
BP 55  
77370 NANGIS  
FRANCE

N° document : **CV2409368**  
Votre identifiant : **1386569**  
Votre compte n° : **15715**

## Offre e.magnus Hébergé

Désignation	Quantité	Prix unitaire € HT*	Montant € HT*	Taux TVA
<b>CONTRAT HEBERGEMENT</b>				
.. CONTRAT DE SERVICES DE 36 MOIS				
<b>Hébergement e.magnus - Tarif mensuel</b>				
... Pour 4 utilisateurs				
80000	4	57.00	228.00	20
Hébergement gamme e.magnus- Contrat de 36 mois Tarif par utilisateur Cette facture sera émise au démarrage sur la base des utilisateurs souscrits au contrat. A date d'anniversaire, le montant de la redevance facturée sera réajustée en fonction du nombre de comptes ouverts, le nombre minimum d'utilisateurs facturés reste le nombre d'utilisateurs souscrits au contrat.				
80003	4			20
Utilisateur(s) e.GRC / e.cimetière <b>INCLUS</b>				
<b>Soit pour la durée du contrat un total de 8208.00 € HT (Hors indexation)</b>				
<b>Total Tarif mensuel* :</b>			<b>228.00</b>	
<b>LES PRESTATIONS</b>				
<b>Ouverture de compte</b>				
80030	1	1 400.00	1 400.00	20
Ouverture de compte e.magnus - 4 produits & 5 utilisateurs max.				
80042	4			20
Ouverture de compte e.GRC / e.cimetière <b>INCLUS</b>				
80049	1			20
Paramétrage e.magnus cloud jusqu'à 5 utilisateurs <b>INCLUS</b>				
80160	1			20
Import bases produits - 4 bases max <b>INCLUS</b>				
80154	1			20
Base(s) relation citoyen / cimetière <b>INCLUS</b>				

# Confirmation de commande

Berger  
Levrault

Le 8 octobre 2024

N° document : **CV2409368**  
Votre n° client : **MAIRIE DE NANGIS - 77370 - NANGIS**

Désignation	Quantité	Prix unitaire € HT*	Montant € HT*	Taux TVA
<b>Conversion vers e.magnus</b> PR151215 Migration SGBD e.magnus - SQL2005/2008/2016 vers SQL2019 (forfait - A distance)	1	790.00	790.00	20
<b>Total des Prestations * :</b>			<b>2 190.00</b>	

\* en euros HT, TVA au taux en vigueur en sus

Pour tout renseignement concernant cette commande, ou sa livraison, veuillez composer le N° : **0 820 10 11 10 (0,20 € TTC/min + prix appel)**

Pour apporter des modifications sur les coordonnées de facturation, veuillez composer le N° : **0 820 13 10 13 (0,20 € TTC/min + prix appel)**

